

L'évaluation du stock monétaire en Suisse

Autor(en): **Lasserre, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **8 (1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Documents

L'évaluation du stock monétaire en Suisse

par CLAUDE LASSERRE

*administrateur au Secrétariat permanent
de l'Organisation Européenne de Coopération Economique*

Il est hasardeux de procéder à une étude de conjoncture ou d'analyser l'économie d'un pays sans connaître avec précision la masse monétaire et son évolution. L'application de certaines théories économiques modernes rend même cette étude préliminaire indispensable. D'ailleurs il n'est pas jusqu'au grand public qui n'ait pris de l'intérêt pour ces calculs depuis qu'il a subi de façon cuisante les contrecoups de l'inflation.

Dans quelques pays le stock monétaire ¹ est périodiquement évalué par un organe officiel, et la presse diffuse le résultat de ses calculs. Rien de tel n'existe en Suisse. Chez nous les études officielles de conjoncture ne tiennent compte que d'une fraction de la masse monétaire : les billets en circulation et les « autres engagements à vue de la Banque nationale ». A titre indicatif on se réfère aussi volontiers aux dépôts dans les 43 grandes banques astreintes à la présentation d'un bilan trimestriel.

Pour trouver une statistique de l'ensemble de la masse monétaire en Suisse, il faut consulter une publication internationale : le bulletin mensuel du Fonds monétaire international ². Malheureusement les données rassemblées par les statisticiens du Fonds ne sont pas complètes. Elles donnent une idée relativement exacte de l'ampleur des variations du stock mais ne permettent pas de mesurer la valeur absolue du stock total ³.

Comment établir le montant total du stock monétaire ? Comment suivre ses variations ? Quelle valeur attacher aux données partielles dont on se sert couramment ou qu'utilise le Fonds monétaire ? C'est à l'examen de ces quelques questions que la présente étude est consacrée.

¹ Une terminologie qui tend à s'établir distingue le « stock monétaire » (montant de la masse monétaire à un moment donné) de la « circulation monétaire » (montant de la monnaie circulant effectivement dans un temps donné).

² *International financial statistics*, publié à Washington.

³ En outre, le bulletin du Fonds ne précise pas avec suffisamment de détails comment les statistiques sont établies et, par conséquent, ce qu'elles contiennent exactement. Les rédacteurs du bulletin ont par exemple omis de dire que ce qu'ils appellent « dépôt dans les banques » ne se réfère qu'aux cinq grandes banques commerciales. De même ils auraient pu expliquer comment ils calculent, mois après mois, le stock de monnaie métallique d'appoint : ce montant n'étant publié qu'une fois par an, les statisticiens du Fonds procèdent à une interpolation linéaire pour établir chacun des 12 chiffres mensuels.

I. — *Le stock de monnaie fiduciaire en fin d'année*

A. *Billets*

Les billets de banque sont imprimés et émis par les soins de la Banque nationale. On doit naturellement déduire de leur montant total les billets retirés, ceux qui se trouvent dans l'encaisse de la Banque nationale au jour de l'établissement du bilan et ceux qui ne sont pas encore mis en circulation. Ces trois groupes de billets n'exercent en effet aucune fonction monétaire ; ils sont stérilisés. La Banque nationale procède d'ailleurs elle-même à cette déduction et n'inscrit à son bilan que le chiffre net des billets réellement en circulation.

La Banque nationale publie sa situation hebdomadaire quatre fois par mois. Il y en a toujours une au dernier jour du mois. Ces « situations » sont reproduites dans son bulletin mensuel.

B. *Monnaie métallique autre que l'or*

La monnaie métallique autre que l'or est frappée par la Monnaie fédérale puis livrée à la Caisse fédérale qui la met en circulation. A première vue, l'administration fédérale est donc assimilable à un institut monétaire. En conséquence, son encaisse devrait être déduite du montant émis. Ceci revient à dire que la Caisse fédérale fonctionne, vis-à-vis de l'économie suisse, comme une banque d'émission, si bien que les espèces revenues en caisse ou non encore sorties sont stérilisées. En fait, il serait excessif de défendre un tel point de vue : raisonner ainsi aboutirait à juger principale la fonction émettrice, alors qu'elle est seulement accessoire, quelque peu insignifiante même au regard des autres tâches de l'administration fédérale.

On ne peut même pas dénombrer les pièces neuves qui ne sont pas encore mises en circulation car, au fur et à mesure de leur fabrication, elles quittent la Monnaie fédérale et vont se confondre avec l'encaisse de la Caisse fédérale. Cette dernière est simplement tenue de conserver une réserve suffisante de pièces pour faire face aux demandes.

Au reste, le législateur s'est précisément efforcé de mettre à part l'activité émettrice. Ainsi, l'autorité qui émet la monnaie, c'est la Monnaie fédérale. En effet, lorsqu'elle remet les nouvelles pièces à la Caisse fédérale, elle les comptabilise à leur valeur nominale et non pas à leur prix de revient. C'est donc dès la fabrication par la Monnaie fédérale qu'apparaît le bénéfice de la frappe, bénéfice qui est d'ailleurs inscrit sur un compte spécial, le « Fonds de réserve de la monnaie », géré, lui, par le Service des titres du Département fédéral des finances et des douanes.

L'Annuaire statistique suisse indique chaque année la valeur totale des pièces frappées dans l'année et le montant total en circulation au 31 décembre, après déduction des pièces retirées ou n'ayant plus cours légal. Pratiquement la « frappe » indiquée dans cette statistique correspond aux pièces remises à la Caisse fédérale, car en principe aucune pièce neuve ne saurait demeurer à la Monnaie.

Malheureusement, l'Annuaire ne paraît qu'avec un grand retard ; toutefois on peut obtenir, dès le 3^e ou 4^e mois de l'année, le montant total de la frappe en consultant le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion (au chapitre « Département fédéral des finances et des douanes », « Monnaie fédérale »). Parfois le message du Conseil fédéral concernant le compte d'Etat, document qui paraît vers la même époque, contient des indications sur les pièces retirées (sous la rubrique « frais d'épuration de la circulation monétaire »), mais ce chiffre concerne également les retraits de pièces d'or (montant en général faible).

C. Monnaie d'or

La monnaie d'or est également frappée par la Monnaie fédérale. Mais actuellement on ne peut pas considérer que l'or monnayé remplit en Suisse une fonction monétaire. En effet, depuis la dévaluation du 26 septembre 1936, la valeur marchande des pièces d'or est supérieure à leur valeur faciale. En outre ces espèces sont si communément considérées comme une marchandise que l'impôt sur le chiffre d'affaires est perçu lorsqu'on les négocie. Enfin, elles ne sont pratiquement pas utilisées comme moyen de règlement. Il est donc normal de ne pas tenir compte des pièces d'or dans l'évaluation de la masse monétaire.

Le Fonds monétaire a néanmoins inclus la monnaie d'or dans ses statistiques jusqu'en avril 1949. Depuis lors il l'a exclue.

D. Monnaie thésaurisée ou détruite

Il serait illogique de considérer la monnaie thésaurisée comme « en circulation ». C'est d'ailleurs pourquoi on parle ici de stock monétaire et non de « circulation monétaire ». Ce qu'on cherche à recenser dans ces pages, c'est la masse monétaire potentielle. La monnaie thésaurisée en est une part, de même celle qui circule à l'étranger ; on n'a pas à déduire ces montants du total émis.

Dans notre pays la monnaie circule depuis tant d'années qu'un montant non négligeable a sans doute disparu à tout jamais, perdu, brûlé, etc. Théoriquement ces pertes devraient être portées en déduction du stock. Pratiquement on ne peut les recenser.

II. — *Eléments du stock monétaire qui procèdent du système bancaire en fin d'année*

A. Banque nationale

La Banque nationale est par excellence l'institut d'émission monétaire. On l'a vu à propos de la monnaie fiduciaire. Mais le stock monétaire ne comprend pas seulement le montant inscrit au bilan de la Banque nationale au titre des « billets en circulation ». On y inclut traditionnellement tout ce qui est classé au bilan de la Banque sous la dénomination « autres engagements à vue » (les billets constituent les premiers engagements à vue, ou du moins tel était le cas lorsqu'ils étaient librement convertibles).

Ces « autres engagements à vue » comprennent avant tout les dépôts des clients de virements, dépôts qui peuvent servir à opérer un règlement sans passer par une autre forme monétaire et peuvent par conséquent servir à très bref délai de support à une création de monnaie scripturale.

Cette rubrique du bilan correspond encore à des dépôts de l'administration fédérale et d'autres clients de la Banque nationale, etc. Les statistiques publiées ne permettent cependant pas d'établir une décomposition complète du chiffre global. Quoi qu'il en soit, admettons que la rubrique tout entière comprend de la monnaie potentielle, ne serait-ce que par la faculté donnée aux titulaires de ces avoirs de les transformer à vue en monnaie. Mais, ce faisant, nous incluons dans le calcul du stock monétaire des éléments que nous excluons dans le cas des « banques ».

Une large part des « autres engagements à vue », de la Banque nationale, ont une banque pour créancier. Cet état de fait pourrait amener à compter deux fois le même élément du stock monétaire. Ainsi, le billet de 1.000 déposé par Durand à la Banque X est inscrit comme dépôt dans cette banque ; à ce titre il entre dans le calcul du stock monétaire. Lorsque la banque X dépose ce billet à la Banque nationale, celle-ci accroît d'autant ses « autres engagements à vue ». Cette double transaction pourrait amener à compter deux fois le même élément monétaire. En outre, le billet lui-même pourrait figurer parmi les billets émis et, simultanément, dans l'encaisse de la Banque nationale.

En réalité les statistiques sont ainsi faites que cet inconvénient n'est pas à craindre. En effet, les avoirs à vue des banques auprès de la Banque nationale sont considérés comme une encaisse de celles-ci. Or, on verra ci-après que l'encaisse des banques est précisément déduite du stock monétaire, de sorte que le dépôt constitué auprès de la banque et dont la contrepartie est une créance à vue sur la Banque nationale est automatiquement exclu du calcul de la contribution de la banque X au stock monétaire. Quant au billet lui-même, émis puis retourné dans les caisses de la Banque nationale, il est également déduit du stock monétaire ; on a vu en effet que la définition des « billets en circulation » est exclusive des billets retenus dans les caisses de la Banque nationale. En d'autres termes, trois des quatre inscriptions au bilan pouvant résulter de l'opération décrite sont éliminées des calculs relatifs au stock monétaire. Seul reste le montant inscrit au titre des « autres engagements à vue » de la Banque nationale.

La Banque publie sa « situation » quatre fois par mois, et la reproduit dans son bulletin mensuel où la rubrique « autres engagements à vue » fait même l'objet d'un tableau rétrospectif spécial.

B. Banques

1. — Dépôts

En permettant à ses clients de tirer des chèques sur leurs avoirs déposés chez elle, la banque les autorise à créer de la monnaie. Mais seules certaines catégories de dépôts peuvent être retenues dans le calcul du stock monétaire.

Il faut d'abord que le dépôt soit à vue, ou mobilisable dans un délai très bref. Il faut surtout que l'avoir en compte puisse être utilisé par chèque ou par virement sans qu'il faille recourir à un autre instrument monétaire.

Malgré l'apparente simplicité de ces deux critères, il est extrêmement difficile de déterminer les éléments du bilan de la banque qui correspondent à la définition. On se contente en général de retenir les dépôts que la législation sur les banques classe sous l'appellation « comptes de chèques et comptes créanciers à vue ». En fait, au 31 décembre dernier, ceux-ci représentaient à peine plus des deux tiers du montant total des engagements à vue ou à moins d'un mois de terme des banques suisses (le recensement de ce total est fait lors de l'évaluation de l'état de liquidité des banques). Or pratiquement toutes les sommes qui constituent l'autre tiers et de nombreuses autres encore peuvent faire l'objet d'un virement sur un autre compte.

On ne peut donc pas tirer une ligne de démarcation catégorique entre les engagements de la banque qui correspondent à de la monnaie potentielle et ceux qui n'ont pas à entrer dans le calcul du stock monétaire. Il faut par conséquent se contenter de rechercher le caractère dominant de chaque type d'engagements.

Conformément à l'usage, nous retiendrons uniquement les « comptes de chèques et comptes créanciers à vue ». Le recensement en est établi annuellement au 31 décembre. Il est publié quelque huit mois plus tard dans la brochure *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre...*

Une autre rubrique du bilan, les engagements en banque, occupe une place importante au passif des banques suisses. Il s'agit là de comptes créanciers à vue dont la seule particularité est d'avoir une banque pour titulaire. Il y aurait donc de bonnes raisons pour les inclure dans le recensement du stock monétaire. En réalité on doit considérer le système bancaire comme un tout, comme une seule institution monétaire face à l'économie nationale. Dans ces conditions il serait erroné de retenir ces engagements à vue. Ils existent simplement parce que le système bancaire possède une organisation décentralisée.

2. — Crédits

On sait bien que la banque participe à la création de monnaie non seulement à cause des dépôts qu'elle reçoit, mais aussi en raison des crédits qu'elle ouvre. Dans le second cas elle permet à ses clients de disposer d'avoirs qu'ils n'ont pas préalablement constitués.

Malheureusement il n'existe pas de statistique des crédits octroyés et il est peu probable qu'il en existe jamais en temps normal ¹. On connaît bien, par la lecture des bilans, les crédits utilisés ; mais ceux-ci ne participent déjà

¹ Dans les pays où existe un « service central des risques », on peut connaître le montant des principaux crédits octroyés. Mais il faudrait connaître deux séries de chiffres : les crédits ouverts et le montant qui a déjà été utilisé ; la différence correspond seule à de la monnaie potentielle. En Suisse les banques ne communiquent pas le volume des marges de crédits encore disponibles ; et même, aux termes de la législation fédérale, elles n'ont pas à en tenir compte dans le calcul de leur « état de liquidité ».

plus au stock monétaire. Ce qu'il faudrait recenser c'est le volume des crédits non encore épuisés, c'est-à-dire l'écart entre la marge globale de crédits et les montants dont on a déjà disposé.

Rétroactivement la statistique permet de se faire une idée de la part du crédit dans le gonflement du stock monétaire : durant l'année 1946 les comptes courants débiteurs ouverts dans les banques suisses ont augmenté de plus d'un milliard de francs ; en 1947 de plus de 750 millions, et en 1948 de 5 millions seulement. Ces quelques chiffres indiquent le résultat après un an et non le potentiel monétaire à un moment précis. D'autre part, c'est un résultat net au lieu du chiffre brut recherché : en effet, lorsqu'un client de la banque fait virer mille francs de son compte déjà débiteur à un autre compte débiteur, le total des soldes débiteurs reste égal à lui-même. Pourtant usage a été fait d'une marge de crédit et un règlement a été opéré (sans qu'une autre marge de crédit ait été nécessairement réaugmentée en contrepartie).

Dans ces conditions, les indications tirées de l'évolution globale des comptes courants débiteurs n'ont qu'une faible valeur. Elles permettent tout au plus de déterminer si les crédits ont constitué un large ou seulement un faible apport au stock monétaire.

Mais on doit être nettement conscient du fait que l'évaluation du stock monétaire qui ne tient pas compte des crédits présente une importante lacune. On sait bien que, dans ses grandes lignes, la croissance des dépôts et celle des crédits est relativement parallèle. Toutefois cette coïncidence est très inégale et procède plus de la théorie monétaire générale et de la technique bancaire que de l'observation arithmétique des faits.

3. — Encaisse

La banque qui reçoit 1000 francs de Durand et les inscrit au crédit de son compte courant n'a rien ajouté au stock monétaire. Tant qu'elle garde cette somme en caisse, les chèques tirés par Durand ne constitueront pas de la monnaie additionnelle. Il y aura simple substitution d'une forme monétaire à une autre.

L'augmentation du stock ne commence que lorsque la banque remet en circulation une partie des 1000 francs encaissés. Dès ce moment Durand peut créer plus de chèques et d'ordres de virement que la banque n'a de monnaie.

La banque n'ajoute au stock monétaire que dans la mesure où elle accepte un écart entre ses engagements à vue et son encaisse. Pratiquement il faudra donc soustraire des comptes créanciers l'encaisse de la banque, afin de trouver la contribution nette de la banque au stock monétaire.

A vrai dire cette soustraction est quelque peu arbitraire. Elle devient même proprement illogique dans le cas où une banque inscrit à son bilan une encaisse plus élevée que ses engagements dérivant de comptes courants créanciers. C'est que l'encaisse n'est pas exclusivement destinée à couvrir les retraits opérés sur les comptes courants. Elle sert encore à régler des opérations relatives aux autres postes de l'actif et du passif.

Pratiquement force est bien de déduire l'encaisse tout entière, puisqu'elle forme un tout indivisible. A noter ici que l'encaisse comprend non seulement les espèces ayant cours en Suisse, mais aussi des avoirs en compte de chèque postal, ou en compte de virement à la Banque nationale, ainsi que de l'or, etc. Pour procéder rigoureusement on ne devrait déduire que les éléments qui sont déjà retenus ailleurs dans le calcul du stock monétaire. Mais les données de la statistique ne sont pas assez détaillées pour permettre une telle discrimination. Cette imprécision importe peu en pratique ; car l'or et les autres avoirs non retenus dans l'évaluation du stock monétaire et entrant néanmoins dans l'encaisse des banques ne constituent qu'une faible part de ce dernier.

Les créances à vue d'une banque sur une autre banque appartiennent pratiquement aussi à l'encaisse. Pourtant la statistique recense séparément ces « avoirs en banque » et nous ne les portons pas en déduction du stock monétaire. Il s'agit en effet, comme pour les « engagements en banque », d'une rubrique du bilan qui ressortit à l'organisation interne du système bancaire et n'a pas d'influence sur le stock monétaire à la disposition de l'économie.

4. — Banques

Toutes les banques contribuent-elles à la constitution du stock monétaire ? Sans doute, dès qu'une banque ouvre des comptes à vue ou de virement à sa clientèle, elle peut accroître le stock. Mais cette conséquence n'est pas inévitable. Plusieurs établissements, en particulier l'ensemble des caisses d'épargne, conservent une encaisse supérieure au montant des « comptes de chèques et comptes créanciers à vue » inscrit à leur bilan.

Dans ces établissements la fonction monétaire est secondaire. On aurait donc de bonnes raisons pour les exclure des calculs relatifs au stock monétaire. Diverses considérations pratiques obligent cependant à les y inclure : on notera en particulier que toutes les définitions statistiques relatives aux banques correspondent à l'ensemble du système bancaire. Exclure un groupe d'instituts bancaires aboutirait à fausser de nombreux autres chiffres utilisés pour le calcul du stock monétaire. Dans ces conditions, nous préconisons de retenir tous les établissements que le Service d'études et de statistique de la Banque nationale dénomme « banque » (notamment dans l'étude annuelle *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre...*)¹.

Les statisticiens du Fonds monétaire international n'ont pas accepté une définition aussi large. Tombant dans l'excès contraire, ils n'envisagent que les cinq grandes banques commerciales. Cet exclusivisme n'est pas entièrement fondé. On ne saurait en effet dénier aux banques cantonales et à de nombreuses banques locales une participation très active à l'élaboration du stock monétaire. La seule raison valable pour se limiter aux banques commerciales, c'est qu'elles

¹ A vrai dire cette dénomination ne correspond pas rigoureusement à celle que l'on utilise pour des rubriques du bilan telles que « engagements en banque ». Dans cette rubrique on inclut généralement les « autres instituts de crédit », les « Sociétés financières à caractère bancaire », les « banques privées », les succursales de banques étrangères, etc.

exercent par excellence la fonction monétaire ; les dépôts y constituent parfois plus de la moitié des fonds étrangers qu'elles reçoivent, au lieu d'un dixième dans la plupart des autres banques. A cela s'ajoute que le choix opéré par le Fonds monétaire a peut-être été guidé par le désir de confectionner des statistiques qui soient comparables avec celles des autres pays.

C. Sociétés financières à caractère bancaire

Les comptes de chèques et comptes créanciers à vue fournissent aux sociétés financières à caractère bancaire une part importante des fonds étrangers qu'elles reçoivent, part qui est souvent plus élevée que dans les banques cantonales ou dans les banques locales.

Elles peuvent donc être retenues pour le calcul du stock monétaire (comptes de chèque et comptes créanciers à vue, moins encaisse). Leur bilan au 31 décembre est publié quelque huit mois plus tard dans la brochure *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre...*

D. Autres instituts de crédit

1. — *La Caisse de prêts de la Confédération* : Cet établissement ne reçoit que des dépôts effectués par des banques. Il n'entre donc pas en considération pour le calcul du stock monétaire. Mais doit-on néanmoins le considérer comme appartenant si étroitement au système bancaire que son encaisse se confond, vis-à-vis de l'économie, avec celle des autres banques ? La fonction de la Caisse de prêts étant précisément de transformer en encaisse les avoirs immobilisés des banques, on peut bien dire que sa propre encaisse ne se distingue pas des liquidités du système bancaire.

Le bilan de la Caisse de prêts doit donc être inclus dans le calcul du stock monétaire. On le trouve notamment dans *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre...* et, mensuellement, dans le bulletin de la Banque nationale.

2. — *La Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire*. Ces deux instituts ont également pour fonction de mobiliser certains actifs des banques. Ils fonctionnent donc aussi comme une banque des banques. A ce titre leur bilan doit être inclus dans le calcul du stock monétaire.

La clôture annuelle des comptes a lieu le 31 mars pour le premier de ces instituts, ce qui introduit une légère incohérence dans les calculs. Evidemment on inclura ce bilan dans les calculs opérés au 31 décembre qui précède et non au 31 décembre de l'année en cours (paraît dans *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre...*

3. *Caisse centrale de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen)* : Cet établissement appartient par excellence au système bancaire puisqu'il a pour principale fonction de centraliser les virements entre caisses affiliées et que les caisses affiliées sont incluses dans la statistique bancaire suisse (sous le titre « Union suisse des caisses de crédit mutuel »). Son bilan est publié également dans *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre...*

4. *Encaisse*. Pour les quatre instituts ici énumérés, le chiffre du bilan correspondant aux dépôts n'est qu'un chiffre brut. Il faut encore en déduire l'encaisse. Or l'encaisse est souvent plus élevée que les dépôts, ce qui amène à établir un chiffre négatif qui se traduira par une diminution du montant total du stock monétaire.

Le sens de cette anomalie a déjà été commenté ci-dessus, sous lettre B, chiffre 3.

E. *Comptes de chèques postaux*

Les moyens de paiements fondés sur les dépôts opérés en compte de chèque postal appartiennent évidemment à la masse monétaire. On doit donc inclure dans le stock monétaire l'avoir total des titulaires de comptes de chèques postaux.

Comme pour les « autres engagements à vue » de la Banque nationale, nombre de ces avoirs ont une banque pour titulaire. Mais on n'a pas à craindre que les mêmes montants soient recensés deux fois, car c'est aussi dans l'encaisse que les banques classent leurs avoirs en compte postal.

Existe-t-il une encaisse du service des comptes de chèques postaux ? En théorie oui, mais en fait elle se confond avec celle de l'administration des postes. Pourtant le service des comptes de chèques postaux dresse son propre bilan, à l'actif duquel il inscrit divers avoirs (titres et créances diverses) ainsi qu'une « encaisse ». Cette encaisse est pratiquement constituée par une créance à vue sur l'administration des postes ; elle comprend aussi l'avoir dans le service international.

Puisque l'existence de cette encaisse est plus comptable que réelle, y a-t-il lieu d'opérer la même déduction que pour les banques ? La question est délicate. A première vue la réponse devrait être négative puisque cette « encaisse » ne correspond pas à des espèces affectées exclusivement à la couverture de ces engagements à vue que sont les dépôts en compte postal. Du moment que le numéraire a quitté le service des chèques, il y a création de monnaie scripturale potentielle. Toutefois, si fondé que soit ce raisonnement, on ne saurait perdre de vue qu'il eût pu également s'appliquer aux banques car, là aussi, les espèces en caisse ne servent pas exclusivement à assurer le service des comptes courants. Les postes, comme les banques, exercent, à côté de leur fonction monétaire, diverses activités qui n'ont aucun caractère monétaire. Par ailleurs il est vraisemblable que le service des chèques postaux mesure son encaisse aux besoins courants. Lorsque ces liquidités deviennent excessives, elles sont provisoirement mises à la disposition de l'administration fédérale et l'« encaisse » en est réduite d'autant.

Afin d'adopter pour le service des chèques postaux une méthode de calcul analogue à celle qui est appliquée aux banques, il paraît préférable, ici aussi, de déduire l'encaisse. Cette déduction est probablement trop forte, mais elle assure la cohérence des évaluations qui, ajoutées les unes aux autres, donneront le montant total du stock.

La situation comptable du service des chèques postaux est publiée mensuellement dans le *Bulletin de la Banque nationale*. La rubrique « avoir total des

titulaires de compte» doit être retenue pour le calcul du stock monétaire, après déduction de l'encaisse ¹.

IV. — *Le stock monétaire total en fin d'année*

En définitive, les statistiques disponibles permettent d'établir 7 séries de chiffres ; deux concernent la monnaie fiduciaire et cinq la monnaie scripturale. En additionnant ces chiffres on obtient le stock monétaire brut. Comme on l'a vu plus haut, certains éléments n'y sont pas inclus, notamment les crédits bancaires encore disponibles et certains dépôts.

Parallèlement certains éléments y sont inclus qui doivent être déduits car ils sont comptés deux fois. Ces déductions peuvent être opérées de deux façons : soustraire de la monnaie fiduciaire les montants constituant l'encaisse du système bancaire, ou soustraire des dépôts bancaires l'encaisse correspondante. Dans le premier cas on obtiendrait séparément le stock de monnaie fiduciaire et celui de monnaie scripturale. Dans le second on établirait la contribution apportée au stock monétaire par chaque organisme émetteur. En Suisse les statistiques disponibles n'autorisent que la seconde méthode.

Quatre séries de chiffres doivent être portées en déduction des séries brutes ; elles concernent toutes l'encaisse des organismes émetteurs.

Le tableau ci-après indique les chiffres résultant des opérations décrites dans ces pages. Les séries y sont classées par ordre d'importance :

- Banque nationale (billets en circulation et autres engagements à vue) ;
- Banques, autres instituts de crédit et sociétés financières à caractère bancaire (comptes de chèques et comptes créanciers à vue moins encaisse, comptes de virements et comptes de chèques postaux) ;
- Service des comptes de chèques postaux (avoir des titulaires de compte moins encaisse) ;
- Monnaie fédérale (monnaie métallique en circulation, à l'exclusion de l'or).

¹ Comme les chiffres mensuels indiqués dans le *Bulletin de la Banque nationale* ne correspondent pas rigoureusement à ceux que contient l'*Annuaire statistique fédéral* pour le 31 décembre, on s'en est tenu ici à la série publiée par la banque.

Stock monétaire en fin d'année

Unité : millions de francs

Année	Organisme contribuant au stock				Total
	Banque nationale	Banques, autres instituts de crédit et sociétés financ. à caractère bancaire	Service des comptes de chèques postaux	Monnaie fédérale	
1935	1.766,9	1.125,3	291,5	224,5	3.408,2
1936	2.845,6	963,7	356,3	224,3	4.389,9
1937	3.246,2	949,7	418,4	227,2	4.841,5
1938	3.414,2	850,2	458,0	227,2	4.949,6
1939	2.838,9	1.732,3	480,4	245,1	5.296,7
1940	3.451,5	1.681,5	603,4	260,0	5.996,4
1941	3.572,9	2.091,5	662,6	263,0	6.590,0
1942	3.927,7	2.051,1	736,0	267,9	6.982,7
1943	4.288,0	2.290,9	797,7	279,5	7.656,1
1944	4.563,1	2.808,3	875,2	295,4	8.542,0
1945	4.945,2	3.303,5	908,0	304,1	9.460,8
1946	5.254,4	3.716,1	964,6	316,5	10.251,6
1947	5.555,7	3.989,0	1.003,8	319,6	10.868,1
1948	5.837,0	3.920,1	987,5	330,4	11.075,0
1949	6.297,3	4.249,6	940,9	332,8 ¹⁾	11.820,7

¹ Chiffre aimablement communiqué par le Bureau fédéral de statistique en attendant la parution de l'*Annuaire statistique suisse* pour 1949.

Ce tableau donne une idée du montant total du stock monétaire. Mais on a vu que ses chiffres sont vraisemblablement inférieurs à la réalité puisqu'ils n'incluent pas les crédits ouverts par les banques, puisqu'on n'a pas pu recenser tous les engagements bancaires pouvant donner lieu à un virement à très bref délai, puisque enfin certains éléments d'encaisse ont été déduits qui n'auraient pas dû l'être en théorie. En revanche ces chiffres sont quelque peu forcés dans certains cas. Ils comprennent en effet certains « autres engagements à vue » de la Banque nationale qui ne remplissent pas de fonctions monétaires, de la monnaie fiduciaire détruite, etc...

Quel est le degré d'approximation de ces chiffres ? On peut admettre que l'écart avec la réalité est de l'ordre de 10 %, exceptionnellement 15 % dans les années où l'expansion du crédit est la plus rapide. Cette appréciation, déjà quelque peu subjective, dépend du sens que l'on donne au mot « monnaie ». Comme on l'a vu il n'y a pas de critère rigoureux permettant de faire le départ entre un compte bancaire qui peut entrer dans le calcul du stock et celui qui ne saurait y entrer.

Au demeurant, c'est moins le montant absolu que les variations dans le temps qui importent. Or, sur ce point, la précision de ces chiffres paraît beaucoup plus grande. En effet, les mêmes erreurs se répétant et le plus souvent dans le même sens, on peut penser que le tableau ci-dessus donne une idée assez exacte des variations du stock d'une année à l'autre.

Pour mieux situer ces variations, il eût été préférable de distinguer entre les détenteurs de monnaie (ou titulaires de comptes) selon qu'ils résident ou non dans notre pays. Cela eût permis de suivre dans quelle mesure les variations du stock sont en relation avec une amélioration ou une détérioration de la balance des paiements. Malheureusement aucune statistique publiée en Suisse ne rend possible des calculs de cette sorte.

V. — *Le stock monétaire en cours d'année*

Les pages qui précèdent concernent l'évaluation du stock monétaire en fin d'année. On a vu à ce propos que les derniers calculs ne peuvent être opérés qu'avec 9 à 10 mois de retard, étant donné que deux des principaux documents statistiques sont publiés avec une extrême lenteur.

De toute évidence il faudrait pouvoir mesurer l'évolution du stock beaucoup plus rapidement, et la périodicité de ces calculs ne devrait pas être annuelle mais au moins trimestrielle, et si possible mensuelle.

Ce but ne peut être atteint qu'en partie. En effet certains recensements ne sont opérés qu'une fois par an. Dans ces conditions, la statistique mensuelle ne saurait porter que sur quelques éléments. Ceux-ci sont-ils suffisamment représentatifs pour qu'on puisse déduire de leur évolution celle du stock tout entier ?

A. Evaluation du stock en fin de mois

Sur les sept séries utilisées pour établir le stock en fin d'année, trois sont établies mensuellement : billets en circulation, autres engagements à vue de la Banque nationale, et avoir net des titulaires de comptes de chèques postaux. Une quatrième série fait l'objet d'une publication mensuelle : les dépôts en banques ; mais elle ne couvre qu'une petite partie des dépôts bancaires : ceux qui sont confiés aux banques cantonales.

Ces trois séries et la série partielle relatives aux banques couvrent ensemble près de 70 % du montant total résultant de l'addition des sept séries. Numériquement les chiffres mensuels disponibles sont donc fort représentatifs. Il est d'ailleurs facile d'en vérifier le degré de précision. Il suffit en effet de mesurer, d'un 31 décembre à l'autre, le pourcentage d'accroissement ou de diminution du stock monétaire calculé sur la base de ces quatre séries. Puis on mesure les mêmes pourcentages sur les chiffres relatifs au stock monétaire total (établi au moyen des sept séries). Pratiquement le calcul prendra la forme d'un indice en chaîne où le 31 décembre de l'année antérieure vaut 100.

La vérification ainsi faite montre que l'évaluation mensuelle ne s'écarte de la « réalité » que de deux à trois points d'indice au maximum, ce qui est extrêmement faible. On a vu plus haut que ce que nous appelons la « réalité », c'est-à-dire l'évaluation annuelle du stock, n'est exact qu'à 10, voire 15 % près. Dans ces conditions une erreur supplémentaire de moins de 2 à 3 % est de faible importance. Les mesures économétriques n'ont généralement pas

besoin d'être rigoureusement exactes. Le raisonnement provisoirement basé sur une augmentation du stock de 3 % ne sera pas sensiblement différent du raisonnement définitif basé sur une augmentation de 5 %, surtout si l'on admet que même ce chiffre de 5 % est à son tour quelque peu approximatif.

B. Evaluation du stock en fin de trimestre

Tous les trois mois les seize plus grandes banques communiquent leur bilan à la Banque nationale. Les dépôts reçus par ces seize établissements et par les banques cantonales représentent ensemble 85 à 90 % de tous les dépôts recueillis par les banques. Le résumé de ces bilans étant publié dans le bulletin mensuel de la Banque nationale, on peut calculer tous les trois mois de façon assez précise la contribution des banques au stock monétaire. En ajoutant cette série presque complète aux trois autres séries mensuelles, on obtient un montant total qui ne s'écarte pas même de 10 % du stock monétaire total.

L'expérience enseigne que cette évaluation trimestrielle est parfaitement représentative du stock total. En effet, l'indice en chaîne calculé à partir du 31 décembre de l'année antérieure révèle des écarts avec la « réalité » qui ne dépassent jamais 1 %.

C. Evaluation hebdomadaire du stock

L'évaluation mensuelle n'est possible qu'avec près de deux mois de retard, étant donné que le *Bulletin mensuel de la Banque nationale* ne paraît guère qu'au cours de la troisième semaine du mois suivant, et que ses indications relatives aux banques cantonales datent déjà d'un mois complet.

Souvent il est utile de se faire beaucoup plus rapidement une idée du stock monétaire. Peut-on se contenter des deux chiffres publiés quatre fois par mois et relatifs aux billets et aux autres engagements à vue ?

Ces deux chiffres couvrent ensemble très exactement la moitié du stock total. Cette correspondance est suffisante pour que le publiciste pressé puisse se contenter de les doubler pour obtenir un montant assez proche de la « réalité ». Sans doute le stock monétaire ne subit-il pas nécessairement chaque semaine les variations assez capricieuses du volume des billets en circulation et du montant des « autres engagements à vue ». Mais il suit approximativement les variations enregistrées en fin de mois.

D. Valeur des évaluations en cours d'année

Le tableau ci-contre permet de comparer les quatre séries hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et annuelle. De plus, la série établie par les statisticiens du Fonds monétaire international a été reproduite, à titre comparatif, dans la colonne de droite.

Évaluation du stock monétaire en cours d'année

Unité : million de francs

Fin de mois	<i>D'après la méthode proposée dans ces pages</i>				<i>D'après le Fonds monétaire international</i>
	Hebdomadaire Contribution de la Banque nationale au stock	Mensuelle Contribution de la Banque nationale, de 43 banques et du service des chèques postaux	Trimestrielle Contribution de la Banque nationale, de 43 banques et du service des chèques postaux	Annuelle Stock total	
1945 XII	4.945,2	6.594,9	8.820,8	9.460,8	8.425
1946 XII	5.254,4	7.010,8	9.605,2	10.251,6	9.188
1947 III	5.041,6	6.662,0	9.324,6		
VI	5.026,8	6.756,1	9.566,5		
IX	5.282,1	6.986,3	9.901,4		
XII	5.555,7	7.338,3	10.054,2	10.868,1	9.580
1948 III	5.333,3	7.051,8	9.951,6		9.407
VI	5.466,8	7.155,1	10.178,8		9.730
IX	5.648,5	7.340,7	10.243,6		9.804
XII	5.837,0	7.531,5	10.199,4	11.075,0	9.815
1949 III	5.991,2	7.398,9	10.076,6		9.922
VI	6.100,2	7.607,3	10.327,4		10.103
IX	6.042,2	7.626,8	10.658,7		10.348
XII	6.297,3	7.997,1	10.916,7	11.820,7	10.566
1950 I	6.281,5	7.769,3			
II	6.250,6	7.712,4			
III	6.286,4	7.715,5	10.926,6		10.685
IV	6.299,9	7.894,2			
V	6.304,7	7.942,2			
VI	6.485,2	8.111,7	11.074,0		10.759
VII	6.485,2	8.122,4			
VIII	6.476,7				
IX	6.481,0				

Pour simplifier la comparaison entre les diverses séries, un second tableau a ensuite été établi où toutes les données du premier ont été présentées sous forme d'un indice en chaîne. Les chiffres du 31 décembre de chaque année ont servi de référence pour établir l'indice de l'année suivante.

Vérification de l'évaluation en cours d'année par un indice en chaîne
(31 décembre antérieur = 100)

Fin de mois	Evaluation d'après la méthode proposée dans ces pages				Evaluation du Fonds monétaire international
	hebdomadaire	mensuelle	trimestrielle	annuelle	
1946 XII	106,25	106,31	108,89	108,36	109,06
1947 III	95,95	95,02	97,08		
VI	95,67	96,37	99,60		
IX	100,53	99,65	103,08		
XII	105,73	104,67	104,67	106,01	104,27
1948 III	96,00	96,10	98,98		98,19
VI	98,40	97,50	101,24		101,57
IX	101,67	100,03	101,88		102,34
XII	105,06	102,63	101,44	101,90	102,45
1949 III	102,64	98,24	98,80		101,09
VI	104,51	101,01	101,25		102,93
IX	103,52	101,27	104,50		105,43
XII	107,89	106,18	107,03	106,73	107,65
1950 I	99,75	97,15			
II	99,26	96,44			
III	99,83	96,48	100,09		101,13
IV	100,04	98,71			
V	100,12	99,31			
VI	102,98	101,43	101,44		101,83
VII	102,98	101,57			
VIII	102,85				
IX	102,92				

On ne peut manquer d'être frappé par l'étroite coïncidence des variations enregistrées dans chacune des séries proposées et dans celle qui a été établie par les statisticiens du Fonds monétaire. Pourtant certaines séries enregistrent essentiellement les variations du stock de monnaie matérielle, alors que d'autres rendent largement compte de l'évolution du stock de monnaie scripturale potentielle.

VI. — Conclusion

Faut-il rappeler que le montant du stock monétaire et l'ampleur de ses variations n'ont guère de signification tant qu'on les étudie isolément? On sait en effet qu'avant de procéder à toute interprétation il y a lieu de recueillir des informations sur la vitesse de circulation de chacun des types de monnaie, sur les variations du revenu national, sur l'évolution des usages en matière de paiement, etc.

Egalement, faut-il rappeler que l'addition de la monnaie fiduciaire et de la monnaie scripturale n'est pas une opération parfaitement cohérente puisque ces deux types de monnaie remplissent des fonctions quelque peu différentes ?

Mais ces quelques observations sortent du cadre de l'étude entreprise puisque celle-ci a seulement pour but de proposer une méthode d'évaluation et de vérifier la valeur des méthodes actuellement en usage. On n'entend pas dépasser ici les limites étroites de la statistique.

CLAUDE LASSERRE.